

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

**COMMUNE DE TOULOUGES
66350****COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2014**

L'an 2014 et le 22 juillet à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Nicolas BARTHE, Laetitia SOUNIER, Raymond CARBONES, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Catherine DUMAS, Rosy BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY.

Absents excusés ayant donné procuration : Babeth CARDIN-MADERN procuration à Jean ROQUE, Claude CID procuration à Raymond CARBONES, Hélène GODET procuration à Nicolas BARTHE, Françoise BRUNET procuration à Annie GRANDEMANGE

Absents excusés : Hervé MASSE, Franck DE LA LLAVE

Absents :

Secrétaire de séance : Mireille REBECQ

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Il est procédé ensuite à l'exposé de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I / INTERCOMMUNALITE

1 – SIVOM PORTES ROUSSILLON PYRENEES – Reprise de compétences transférées

Jean ROQUE introduit en expliquant qu'en matière d'intercommunalité l'intérêt est d'avoir une vision actuelle et moderne en adéquation avec ce qui est proposé au niveau national. Le paysage territorial va se modifier notamment avec les fusions de régions et un questionnement sur l'avenir des départements.

Le Maire espère que les départements pourront toujours remplir leur rôle, et que les communes pourront garder leurs missions centrales essentielles liées à la proximité. Les régions vont s'étoffer en matière de compétences. Les intercommunalités, quant à elles, vont diminuer en nombre et celles qui sont dans la gestion et la proximité (SIVU, SIVOM.....) sont vouées à disparaître petit à petit.

Jean ROQUE indique que dans le cadre du SIVOM intercommunal Portes Roussillon Pyrénées, une démarche conjointe a été validée, avec la commune de Canohès, engageant la reprise de certaines compétences. La conclusion est qu'aujourd'hui les compétences déléguées au SIVOM cantonal sont de moins en moins efficaces ; il n'y a pas vraiment d'intérêt à une gestion intercommunale.

De plus, il rappelle qu'en décembre 2015 sont prévues des élections départementales en même temps que des élections régionales, avec une redéfinition du contour des cantons. La commune sera regroupée avec le quartier Saint Assisclé, la Gare et une partie du boulevard Clémenceau. La problématique deviendra plutôt périurbaine avec un regard sur la ville centre qu'est Perpignan.

Cette situation étant posée, Jean ROQUE propose de reprendre dans le giron communal les compétences suivantes :

- Voirie : travaux, signalisation et autres matériels
- Eclairage Public : entretien et maintenance
- Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Centre de Loisirs Sans Hébergement de Clairfont (CLSH)
- Crèches (EAJE) : gestion

Toutefois, il confirme que la commune restera présente au sein du SIVOM, et conservera au sein de cette instance deux compétences : le Relais d'Assistantes Maternelles et le Service Propreté.

Le Maire propose donc que le Conseil Municipal se prononce sur la reprise des compétences énoncées conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts du SIVOM avec prise d'effet au plus tard au 1^{er} janvier 2016, ce qui permettra à la Commune et au Syndicat de travailler ensemble sur tous les aspects de procédure de ce dossier.

Pierre MONTEL intervient et demande si c'est seulement le service propreté qui serait conservée ou bien aussi la voirie. Jean ROQUE répond que l'on reprend les travaux de voirie en laissant dans le SIVOM la propreté. C'est un service qui fonctionne très bien avec deux balayeuses qui couvrent en permanence les 3 communes, Toulouges, Canohès et Pollestres. La commune bénéficie de 3 jours sur 9 de tournée de balayeuse.

Au passage, il met l'accent également sur l'intervention des agents communaux qui font un très bon travail de nettoyage tous les matins sur la commune.

Vote pour à l'unanimité.

II / FINANCES

1 – P.M.C.A. - Participation des communes aux travaux communautaires de compétence « pluvial »

Mireille REBECQ, 1^{ère} adjointe, rappelle que lors de sa séance du 20 décembre 2010, le Conseil de Communauté de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération a organisé le financement des investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux et a adopté le document « cadre » qui définit notamment la participation des communes aux travaux réalisés par P. M. C. A sur leur territoire.

Ainsi, l'article 2 précise que « Pour une opération pluviale, déduction faite d'éventuelles subventions ou participations financières extérieures, P. M. C. A prendra en charge 2/3 du montant H. T des travaux. La commune sera sollicitée à hauteur de 1/3 du montant H. T .».

Aujourd'hui, les travaux et les subventions correspondant à la compétence « pluvial », réalisés en 2013 sont clairement identifiés par commune. Il s'agit d'opérations réalisées sur la route de Thuir, et de l'inspection caméra du pluvial du boulevard de Catalogne.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention individuelle pour arrêter le montant à verser à P. M. C. A au titre des travaux 2013. Le montant des dépenses réalisées par P. M. C. A est de 154 863,19 € H.T, la participation de la commune est de 51 621,06 € H.T.

Vote pour à l'unanimité.

2 – S.A.O.S. Toulouges Catalogne Basket – Avance sur subvention

Gaston COUBRIS, adjoint aux sports, explique à l'Assemblée que la SAOS Toulouges Catalogne Basket sollicite la Commune pour une avance sur subvention d'un montant de 35 000 €, pour faire face aux échéances de la rentrée 2014/2015.

Cette avance à la SAOS Toulouges Catalogne Basket, d'un montant de 35 000,00 € viendra en déduction de la subvention qui sera proposée lors du vote du budget primitif 2015.

Vote pour à l'unanimité.

III / PERSONNEL

1 – Création d'un poste de Technicien Principal de 2ème classe à temps complet et modification du tableau des effectifs

Jean ROQUE propose à l'assemblée de procéder à la nomination d'un agent qui a réussi le concours de Technicien Principal de 2ème classe. Il indique que pour pouvoir nommer cet agent, il convient de créer un poste de Technicien Principal de 2ème classe à temps complet et de modifier le tableau des effectifs.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Vote pour à l'unanimité.

IV / QUESTIONS DIVERSES

1 – Budget Commune – Décision modificative n° 2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6554-020 : contributions aux organismes de regroupement	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-412 : subventions de fonctionnement aux associations et autres.....	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 65 : Autres charges de gestion courante	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Séance levée à 19h30

La secrétaire de séance,

Mireille REBECQ